

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE



ITIE-GUINEE



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Site Web : www.itie-guinee.org

BULLETIN N°003

Octobre 2020

Bulletin ITIEINFO

Bulletin bimestriel d'information sur l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

Tél : 628 59 30 62 621 77 51 04

Siège : Secrétariat Exécutif de l'ITIE sis au 6^e étage de l'immeuble qui abrite les Ministères du Commerce et de l'Elevage cité Santulo Commune de Kaloum

Directeur de publication

Saadou NIMAGA

Rédacteur en chef

Mamadou DIABY

Rédacteur

Abdoulaye SOUMAH

SOMMAIRE

- ∞ Contexte
- ∞ Assouplissement de la mise en oeuvre de l'ITIE par le CA de l'ITIE Internationale
- ∞ Formation sur la plateforme GOVIN
- ∞ Première réunion de l'année du Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée
- ∞ Statistiques de production du premier semestre 2020
- ∞ Deux des derniers contrats signés entre le Gouvernement et les investisseurs
- ∞ Des réformes aux résultats

EDITORIAL

Ressources Naturelles extractives génère des Moyens financiers et autres avantages socio-économiques pour la population guinéenne.

La gestion de ces moyens obtenus, si elle n'est pas faite avec une bonne gouvernance donc en toute transparence, aboutit à une opacité dont les conséquences sont multiples : corruption, détournement de fonds publiques, approfondissement de la pauvreté, bref la malédiction des richesses minières.

Pour inverser cette tendance, soutenons tous l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), garant d'un développement harmonieux et prospère pour tous à partir des ressources extractives.

**Extractive****Industries****Transparency****Initiative**

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'ITIE-Guinée publie désormais à chaque deux mois un Bulletin. Ce bulletin est le troisième à être publié



Président du CP ITIE-GUINEE
Secrétaire Général du MMG
Mr Saadou NIMAGA

A l'instar de tous les pays du monde, la Guinée traverse une période de Pandémie (Corona virus) dont les conséquences sont multiples : sociales, économiques, techniques, juridiques, etc C'est dans ce contexte que la mise en œuvre de l'ITIE au niveau de tous les pays a été freinée à plusieurs niveaux (réunions du Groupe multipartite ou Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée, Réunion des Commissions, réalisation des Rapports ITIE surtout à la phase réconciliation, dissémination de ces Rapports dans les zones minières, etc.....

A. Assouplissement des phases de mise en œuvre par le Conseil d'Administration de l'ITIE

Suite au constat de pandémie de coronavirus avec ses conséquences, le C.A. de l'ITIE a pris des mesures d'assouplissement pour faciliter la mise en œuvre de l'ITIE dans les différents pays. A ce titre, il faut citer : la possibilité de prorogation du délai de vali-

ation ITIE de certains pays dont la Guinée, la supervision de la validation par le Secrétariat international de l'ITIE, la possibilité de non réconciliation des données et de certification avec une responsabilité accrue du Groupe MultiPartite. Aussi, le Secrétariat International a organisé des webinaires (télé réunions avec les coordonnateurs et les secrétariats nationaux) toutes les deux ou trois semaines pour expliquer les différents thèmes de mise en œuvre avec les Notes d'orientation. Dans ce cadre plusieurs thèmes ont été abordés : les Entreprises d'Etat, les déclarations par projet, les étapes d'adhésion à l'ITIE, la publication des contrats, les dépenses quasi- fiscales. Le Secrétariat International de l'ITIE manifeste une plus grande disponibilité dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de l'ITIE dans différents pays. Ce qui amène à des divulgations systématiques des données ITIE par des entités déclarantes.

B. Formation sur la plateforme GOVIN

La télédéclaration et/ou la déclaration systématique est l'objectif visé par l'ITIE internationale. Cette idée est rendue plus vivace et applicable avec la présence de la pandémie Covid-19. C'est à cet effet que le Comité de pilotage et le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-Guinée ont organisé la formation des entités déclarantes à l'ITIE sur la plateforme GOVIN les 8 et 9 juillet 2020 pour une déclaration systématique des infor-

mations fournies par ces entités. La plateforme GOVIN est une télédéclaration des entités (Entreprises minières et Régies financières) devant soumettre des formulaires de renseignement sur les paiements effectués et autres informations contextuelles au cours d'un exercice. Cette formation sur la plateforme GOVIN a été assurée par madame Camara née Malado KANE, spécialiste de Revenu Development Foundation (RDF) avec l'appui de la GIZ Pour un début, la formation n'a intéressé que les entreprises qui fournissent un taux de déclaration supérieure à 90% et les régies financières de l'Etat. Une autre formation, cette fois-ci virtuelle, a été organisée le 29 juillet 2020 non seulement pour un rayon plus large des entités déclarantes (régies financières de l'Etat et d'entreprises minières) mais aussi pour renforcer la maîtrise de cet outil par ceux qui ont déjà assisté aux deux premières formations.





C. Réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée du 30 Janvier 2020

Le jeudi 30 janvier 2020, le Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée a tenu sa première réunion de l'année dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie. L'ordre du jour de cette réunion

était axé sur les points suivants :
 1. Présentation des vœux de nouvel an ;
 2. Adoption du Procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage de l'ITIE-Guinée du 19 novembre 2019 ;
 3. Approbation du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA 2020) et 4. Divers.

D. Statistiques de production minière en 2020

Malgré la pandémie Covid -19 le secteur minier a tenu son élan d'opérations minières en 2020 grâce à une meilleure gouvernance due à de bonnes politiques sectorielles (Nouvelles Procédures d'octroi des titres miniers, Contenu local, Responsabilité sociétale des entreprises, Déclaration de politique minière, FODEL, ANAFIC etc) tout cela dans une transparence renforcée des industries extractives. Cela est démontré dans les tableaux suivants des statistiques minières pour le premier et le deuxième trimestres 2020 ;

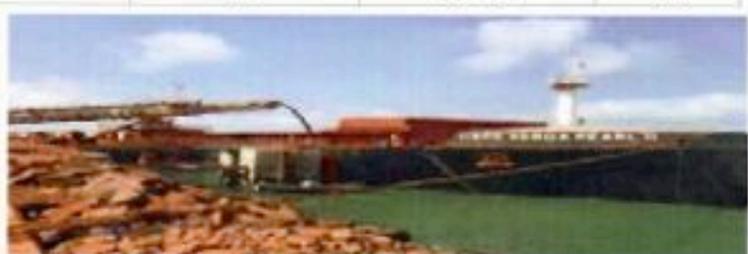
D1. Premier trimestre 2020

Substance	Production	Exportation	Unité
Bauxite	21 643 767	23 033 028	Tonne
Alumine	111900	127 117	Tonne
Or industriel (SAG +SMD)	97 061	93 259	Once
Or artisanal	NC	151 083	Once
Diamant		39 494	Carat

D2. Deuxième trimestre

Substance	Production	Exportation	Unité
Bauxite	23 221 129	22 624 836	T
Alumine	NC	122 269	T
Or industriel (SAG +SMD)	108 022	118 300	Oz
Or artisanal	NC	819 002	Oz
Diamant	NC	39 494	Crt

Au terme de deux heures de débats, les membres du Comité de pilotage de pilotage sont parvenus aux conclusions suivantes :
 - Le comité a approuvé le Procès – verbal de sa réunion du 19 Novembre 2019 ;
 - Le comité a approuvé le Plan de Travail et Budget Annuel 2020 de l'ITIE-GUINEE ;
 - Le comité invite tous ses membres à s'investir dans le cadre de la recherche des solutions idoines en vue de financer les activités inscrites dans le PTBA 2020;
 - Le comité invite tous ses membres à se mobiliser en vue de réussir la prochaine validation prévue au mois d'Août 2020 (repoussée au mois de février 2021 POUR COVID-19).



Evolution de la production entre les deux premiers trimestres de 2020

Substance	Premier trimestre	Deuxième trimestre
Bauxite	21 643 747 T	23 221 129 T
Alumine	111 900 T	127 117 T
Or Industriel	97 061 Oz	118 300 Oz
Or Artisanal	151 083 Oz	819 002 Oz
Diamant	39 494 Crt	0

D3. Données du Premier semestre 2020

Substance	Production	Exportation	Unité
Bauxite	44 864 896	45 657 864	T
Alumine	234 169 *	249 836	T
Or industriel	205 083	211 559	oz
Or artisanal	205 083	970 085	oz
Diamant	39 494	39 494	Crt

* source BSD MMG

E. Les derniers contrats signés entre le Gouvernement et les investisseurs miniers SMFG (Nimba) et SMB-Winning (Simandou)

Le Gouvernement vient de signer deux nouvelles conventions d'exploitation minière afin de valoriser une partie des immenses richesses minérales contenues dans le sol et le sous-sol guinéens. Il s'agit de la convention de la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG) et celle du Consortium SMB-Winning

Nous faisons ici un extrait des exposés de motifs de ces deux conventions minières.

I. Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG)

A. CONTENUE ET JUSTIFICATION

La République de Guinée et la Société Euronimba ont conclu le 25 avril 2003 une Convention de Concession minière dans le cadre de l'exploitation des gisements de minerai de fer du mont Nimba par la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG). La société Euronimba qui détient 95% de la SMFG est constituée de : BHP (43,5%), NEWMONT (43,5%) et AREVA (13%).

La Convention a été ratifiée et pro-

mulguée par la Loi L/2003/009/AN en date du 30 mai 2003 et le décret du 29 juillet 2003 qui octroie à la SMFG une Concession de recherche et d'exploitation minière sur le mont Nimba avec, pour option de base, l'évacuation du minerai par le chemin de fer Transguinéen.

En raison du retard pris dans le lancement du projet du Transguinéen, le Gouvernement guinéen a accepté dès 2010 d'entreprendre des négociations avec la SMFG dans l'objectif d'établir les conditions auxquelles l'évacuation du minerai par le Libéria pourrait être confirmée. En

dépôt du fait que AREVA et BHP avaient entre-temps annoncé respectivement en 2011 et 2012 leurs décisions de se retirer du projet. Après 3 rounds de négociation High Power Exploration (HPX) qui aurait pris entre-temps la totalité des actions d'EuroNimba est parvenu après le round du 23 janvier 2019 à un accord sur le projet de convention amendée.

B. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet connaît 3 phases d'opération :

- Une phase d'Etudes et de conception sur la faisabilité, les voies d'évacuation et l'impact environnemental;
- Une phase de financement et de développement au cours de laquelle les accords relatifs au financement et à son développement seront finalisés et tous les accords seront signés ;
- Et une phase d'exploitation prévoyant une production de 20 000 000T/an.

Autres informations

- La participation de l'Etat sera gratuite et de 10%;
- Mifergui Nimba détiendra 5% d'actions;
- La stabilisation fiscale sera de 15 ans
- La durée du congé fiscal sera de 10 ans;
- L'investissement est estimé à plus d'un milliard de dollars américains;

LES REVENUS DE L'ETAT

A part l'emploi pour les guinéens il faut noter :

- Les impôts et autres paiements conformément au régime fiscal et douanier;
- Des dividendes payables à l'Etat par la société;
- Dans le cas d'évacuation par le Libéria, la redevance additionnelle.

II Consortium SMB-Winning (Simandou)

Des travaux de recherches effectués sur les gisements de Simandou ont mis en évidence un gisement de minerai de fer d'une teneur exceptionnelle. Les gisements de Simandou sont les plus grands gisements de minerai de fer de haute qualité inexploités au monde connus à ce jour. Pour la valorisation de ces gisements, une procédure d'appel d'offres a été organisée par le Ministère des Mines et de la Géologie pour l'attribution des droits miniers sur les gisements de minerai de fer des blocs I et II de Simandou. A la suite de la procédure appel d'offre, le Consortium SMB-Winning a été déclaré adjudicataire provisoire le 22 novembre 2019. Le Consortium SMB-Winning regroupe trois partenaires mondiaux opérant en Guinée dans les domaines de l'extraction, de la production et du transport de la bauxite, en l'occurrence la société de droit singapourien Winning Shipping Ltd (armateur), UMS (société de transport et de logistique) et la société Shandong Weiqiao une société chinoise leader dans la production d'aluminium, forte de 160 000 employés et d'un chiffre d'affaires annuel de 45 milliards de dollars US. Ce Consortium SMB-Winning s'engage ainsi à construire un chemin de fer d'une longueur de 679 km reliant la mine à un port en eaux profondes d'une capacité finale de 80 Millions de Tonnes par an (MTPA) situé à Matankang dans la préfecture de Forécariah sur les côtes guinéennes. Le doublement de la voie ferrée est prévu à partir de 2038. Cette Convention de Base est de façon globale conforme aux disposi-

tions du Code Minier, à l'exception de quelques dérogations qui ont été accordées à l'Investisseur, sur la base d'un modèle financier, compte tenu de la nature intégrée du projet et du volume des investissements qu'il doit réaliser dans ce projet.

La réalisation de ce projet se fera en trois grandes phases énumérées ci-dessous :**Phase 1 : PHASE DE RECHERCHE ET PHASE DE CONSTRUCTION**

La Société est tenue de préparer et de soumettre à l'Etat pour approbation une Etude de Faisabilité Minière dans un délai de trente (30) mois à compter de la date d'entrée en vigueur. L'étude de faisabilité minière devra contenir :

- le programme relatif aux phases du Projet (y compris les activités sur le site et hors du site) ;
- le programme approuvé des Travaux de Construction ;
- les délais pour démarrer les Travaux de Construction et la Date de Première Production Commerciale ;
- la conception, la construction, l'achat et le développement des Infrastructures du Site Minier et, le cas échéant, des Infrastructures du Projet ;
- les équipements principaux et installations fixes qui seront fournis ;
- le programme minimum des travaux que la Société est obligée de réaliser pendant que la Concession Minière est en vigueur ; et
- le montant minimum de dépenses par km² de la Zone Minière, tel que cela est prévu dans la Réglementation Minière. Pour mener les activités de cette phase, le Consortium SMB-Winning s'engage à dépenser un minimum de six cent six millions de dollars américains

(606 000 000 USD) de fonds propre sur une période de 5 ans.

Phase 2 : PHASE DE PRODUCTION COMMERCIALE

La Société doit impérativement atteindre la Date de Première Production Commerciale à compter de la Date d'Entrée en Vigueur conformément aux délais indiqués ci-dessous :

- 74 mois pour le test de mise en service ;
- 12 mois de plus pour l'atteinte de la Date de Première Production Commerciale

Sur chacun des délais ci-dessus mentionnés s'ajoute une tolérance de 10%.

Phase 3 : CONSTRUCTION D'UNE ACIERIE

Sous réserve d'une étude de faisabilité positive, la Société s'engage en partenariat avec des opérateurs de renommée internationale à partir du 1er janvier 2036 à construire une aciérie avec une capacité annuelle de production de 500.000 tonnes par an.

AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET

Entre autres avantages il faut citer ce qui suit :

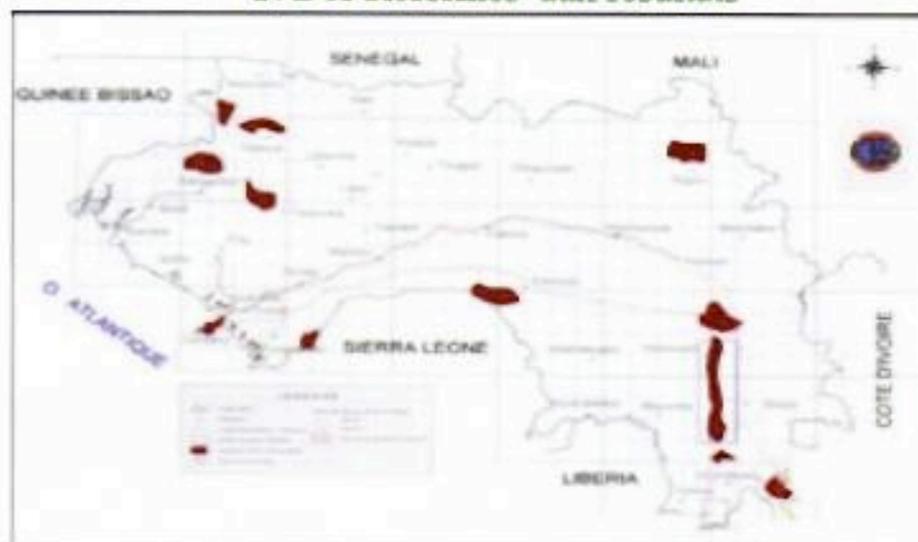
Le projet porte sur un investissement global estimé à Quatorze milliards de dollars américains (14 000 000 000 USD) dont 6000000000USD sur fonds propre. En terme d'emploi, 30 000 emplois directs en phase de construction et 10.000 en phase d'exploitation. Conformément à la politique de mutualisation des infrastructures connexes aux mines mise en place par l'État, le chemin de fer sera multi-utilisateur et multi-usages. Il pourra donc être utilisé par les autres opérateurs miniers de la région dans des conditions commerciales et techniques à convenir sous l'égide de l'État, ainsi que pour le transport

des marchandises et passagers. Le Consortium SMB-Winning et ses partenaires s'engagent à cet effet à créer un corridor de croissance agricole le long de la voie ferrée à travers un investissement de

cent cinquante millions de dollars américains (150 000 000 USD), ce qui s'inscrit dans la politique de l'Etat qui vise à créer un tissu d'économie locale permettant de créer le développement à la base.

au développement local qui ne concerne que les Communautés impactées par les opérations minières, le gouvernement a mis en place le Fonds National de Développement Local (FNDL) qui intervient dans le cadre du développement des 337 communes de la Guinée (hors Conakry). En effet, l'Article 165 du code minier consacre 15% des revenus miniers à la contribution au développement socio-économique à la base. Cela a permis de mettre à la disposition de toutes les communautés, dans un premier temps 1 000 000 000 de francs guinéens et dans un second temps et au prorata des populations ou de l'étendue de la commune un montant additif qui a amené certaines communes à bénéficier en plus : de 1, 2 et même de 3 000 000 000 GNF. Ces montants ont permis (entre 2019 et 2020) des investissements dans 791 projets identifiés par les communautés bénéficiaires de ces allocations. La répartition par région des dotations du Fonds National de Développement Local (FNDL) est présentée dans le tableau suivant :

F. Des Réformes aux résultats



* source MMG

Le Gouvernement a engagé plusieurs réformes dans le cadre de la gestion des industries extractives depuis 2010 : des réformes dont l'objectif est la bonne gouvernance devant aboutir à une meilleure répartition et à l'utilisation judicieuse des revenus tirés des ces industries extractives.

• Le Code Minier

Depuis la promulgation du nouveau Code minier (Code minier de 2011 amendé en 2013) amenant à plus de revenus pour le gouvernement et surtout aux communautés impactées par les opérations minières pour leur développement. Des résultats de ce Code pour le développement du pays sont visibles. Il faut citer entre autres :

- Les redevances superficielles pour les sociétés en phase de recherche sont passées de 1000FG/km² à 10 USD/km².
- Les politiques nationales de Contenu Local et de Responsabilité Sociétale des Entreprises

incitent et obligent les sociétés ou entreprises minières à signer des conventions de développement socio-économique avec les communautés impactées par les opérations minières et à appuyer le développement à la base pour ces localités(Art. 130 du Code Minier).

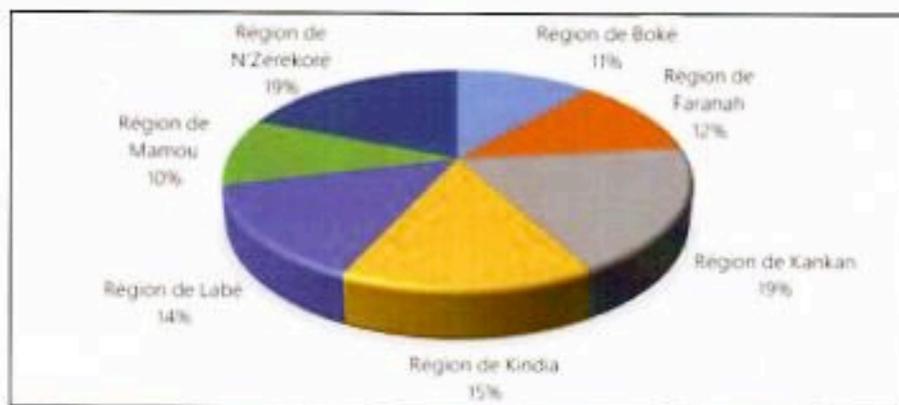
• Le Fonds de Développement Local (FODEL)

Ce fonds alloué suivant l'article 130 du Code Minier est financé pour le Développement économique et social des collectivités impactées par les opérations minières. Il représente 0,5% du chiffre d'affaires des sociétés qui exploitent la bauxite et le fer et 1% pour les entreprises qui exploitent les autres substances.

• Le Fonds National de Développement Local (FNDL)

En dehors de la contribution

Collectivités locales	Dotations du BAS « FNDL » en 2019	%
Région de Boké	55 960 950 284	11%
Région de Faranah	58 483 824 845	12%
Région de Kankan	92 353 915 286	19%
Région de Kindia	72 317 487 548	15%
Région de Labé	70 383 083 575	14%
Région de Mamou	48 794 565 984	10%
Région de N'Zérékoré	93 630 422 478	19%
Total	491 924 250 000	100%



*Source Rapport d'activités de l'ANAFIC (Agence Nationale de Financement des Collectivités)

La gestion de ces fonds pour les collectivités et l'accompagnement même de ces collectivités ont été confiés à l'ANAFIC dont les cadres disposent d'une expérience avérée dans ce domaine.

• L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

La mise en œuvre de l'ITIE dans un contexte où plus du quart des ressources budgétaires de l'économie nationale provient des industries extractives a permis d'asseoir plus de gouvernance et de transparence ayant pour effet (entre autres) l'unicité de comptes, l'informatisation de toutes les régies financières de l'Etat, la publication de plus d'informations sur les différents secteurs de l'Etat avec la création de nombreux sites web notamment le site des conventions et titres miniers où en plus d'autres informations, des états financiers sont publiés amenant à une meilleure lecture des effets de la gestion du secteur minier pour la société civile et les populations guinéennes. Ces informations ont suscité des débats aboutissant à de meilleures options pour l'utilisation des revenus tirés des industries extractives au bénéfice

du développement socio-économique du pays et de la prospérité de tous les citoyens guinéens.



• Assainissement et modernisation du cadastre minier.

L'assainissement, la modernisation et la mise en ligne du cadastre minier complétés par de nouvelles procédures d'octroi des titres miniers ont donné plus de transparence dans la gestion des titres miniers.

Au niveau de la mobilisation de l'investissement.

Il faut noter entre autres :

- Le projet d'extension de la CBG avec un montant de 685 millions USD pour la première phase ;
- Le financement du projet de Bel air Mining pour un investissement de 185 millions USD, ce qui a permis l'entrée en production de cette société depuis 2018 ;
- La reprise et la relance du projet

GAC dont l'investissement est de 1,3 milliard USD. La mobilisation de 400 millions USD pour le démarrage effectif des opérations de GAC et l'entrée en production par l'opérationnalisation de l'accord multi-utilisateurs du nord-ouest ;

- La reprise et la relance du projet COBAD à travers la construction d'un port fluvial à Taressa pour un investissement de 300 millions USD dont l'entrée en production a été effective en juin 2018 ;

- La relance de l'usine de Fria initialement arrêtée depuis 4 ans avec un engagement du partenaire Rusal d'augmenter la capacité de production de 700 000 tonnes à 1000 000 de tonnes d'alumine.
- Le démarrage de la Société des mines de Mandiana pour un investissement de 120 millions USD et pour une capacité de production de plus de 100.000 onces d'or par an.

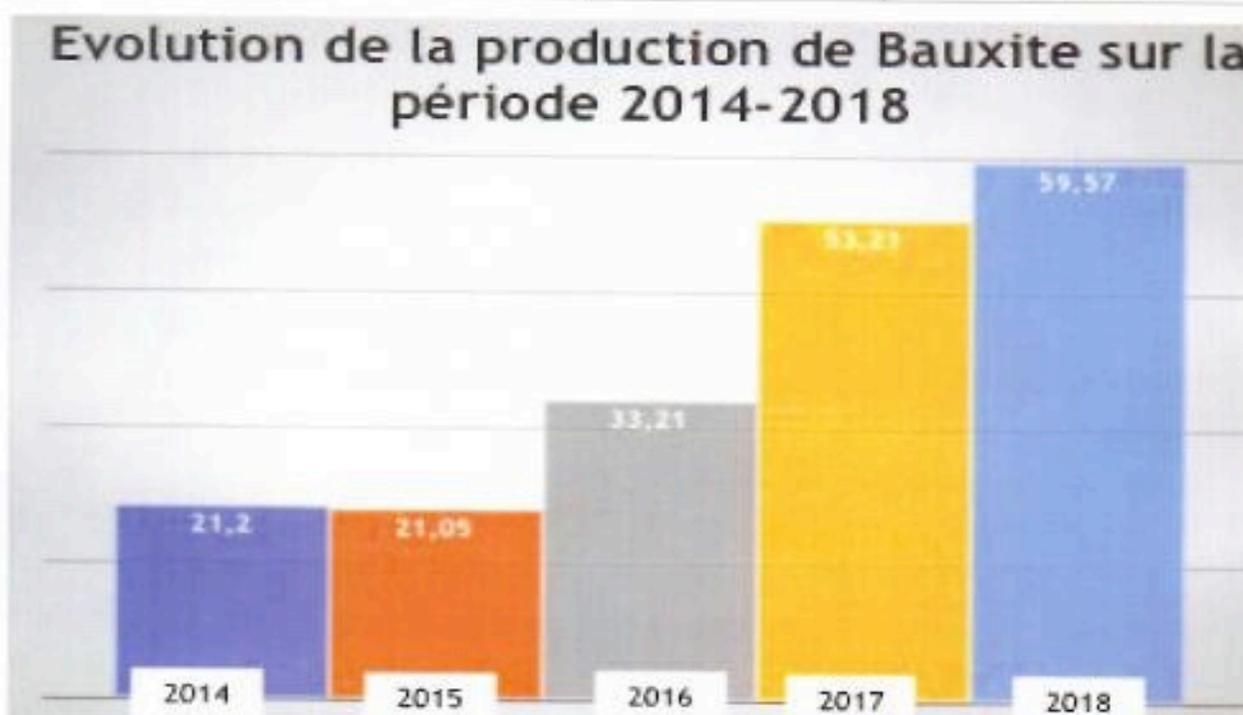
- La signature de l'accord cadre de 20 ans (2017-2036) entre le gouvernement Guinéen et celui de la République populaire de Chine pour un investissement de 20 milliards USD portant sur la réalisation d'importantes infrastructures (autoroutes, universités, électricité) dont les revenus sont portés par les trois projets de l'accord cadre : (i) CDM Chine ; (ii) SPIC ; (iii) Chalco - Guinea Company.

Au niveau de l'augmentation de la production

Au niveau de la variation de la production des principales substances exploitées (la bauxite, l'Or et le diamant), ces réformes ont amené à l'évolution suivante :

Evolution de la production de bauxite sur la période 2014-2018 page
39 du PROJET DE RAPPORT 2018

Année	Production de la bauxite en Millions de tonnes	Evolution en %
2014	21,20	
2015	21,05	- 0,73%
2016	33,21	+ 57,77%
2017	53,21	+ 60,22%
2018	59,57	+ 11,95%



Au niveau des exportations d'or

	Exportation industrielle d'or (Kg)	Exportation artisanale (Kg)	Exportation totale d'or (Kg)	Evolution en %
2013	15 933,00	4 892,00	20 825,00	
2014	17 664,00	7 465,00	25 129,00	+ 20,67%
2015	15 986,00	2 428,00	18 414,00	- 26,72%
2016	16 005,00	19 825,00	35 830,00	+ 94,58%
2017	17 492,00	25 937,00	43 429,00	+ 21,21%
2018	15 146,94	10 126,33	23 566,94	- 45,73%

En 2018, les exportations (industrielles et artisanales) de l'or ont subi une baisse de 45,73% par rapport à l'année 2017 qui s'explique par :

- Les multiples suspensions en 2018 des opérations à la mine d'or de Siguri détenue par

SAG (qui contribue à \approx 61% de la production industrielle de l'Or de la Guinée) dues à des tensions communautaires.

- Une stagnation dans l'activité artisanale qui a enregistré une baisse de 61% sur la période 2017-2018.

Au niveau des revenus

La mise en place des réformes a amené à une augmentation des revenus suivant le tableau ci-dessous :

ANNEE	REVENUS TOTAUX (USD)	REVENUS POUR COMMUNAUTES (en GNF)	% RECETTES BUDGET	PIB	% EXPORTAT	RECETTES BUDGETAIRES (EN GNF)	% EMPLOIS
2008	215 107 188	17 868 691 856 GNF	29			970 100 000 000	
2009	207 291 696	14 010 928 359	27			975 190 060 830	
2010	222 303 108	12 804 665 961	30	4,6		1 261 813 724 753	
2011	281 805 744*	39 068 984 930	121*	19,4		6 821 057 995 644	
2012	379 994 765	59 226 376 792	33	6,7		2 579 667 028 605	
2013	324 437 000	69 984 512 000	28			2 241 840 140 000	
2014	285 456 000	33 555 773 000	23			2 001 044 880 000	
2015	293 000 000	48 836 856 000	24			2 191 801 918 000	
2016	337 000 000	58 728 095 362	25,2	22,7 1%	97,8	2 887 300 000 000	5.2
2017	505 000 000	89 300 000 000	32	15%	78%	4 162 800 000 000	0.4



*Le paiement de 700 000 000 USD fait par Rio-Tinto , vu son caractère exceptionnel n'a pas été intégré aux revenus totaux mais est intégré dans la contribution au budget amenant celui-ci à 121%.

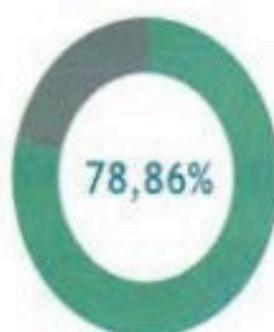
Contribution du secteur minier à l'économie nationale en 2018



Contribution du secteur extractif dans le PIB



Contribution du secteur extractif dans les recettes de l'Etat



Contribution du secteur extractif dans les exportations



Contribution du secteur extractif dans l'emploi

Le tableau ci-dessous est une comparaison des contributions du secteur minier à l'économie nationale des exercices 2017 et 2018.

	Mines et carrières 2017	Mines et carrières 2018
PIB	16,90	18,40
Revenus	32,26	30,57
Export	78,50	78,86
Emploi	6,06	6,34



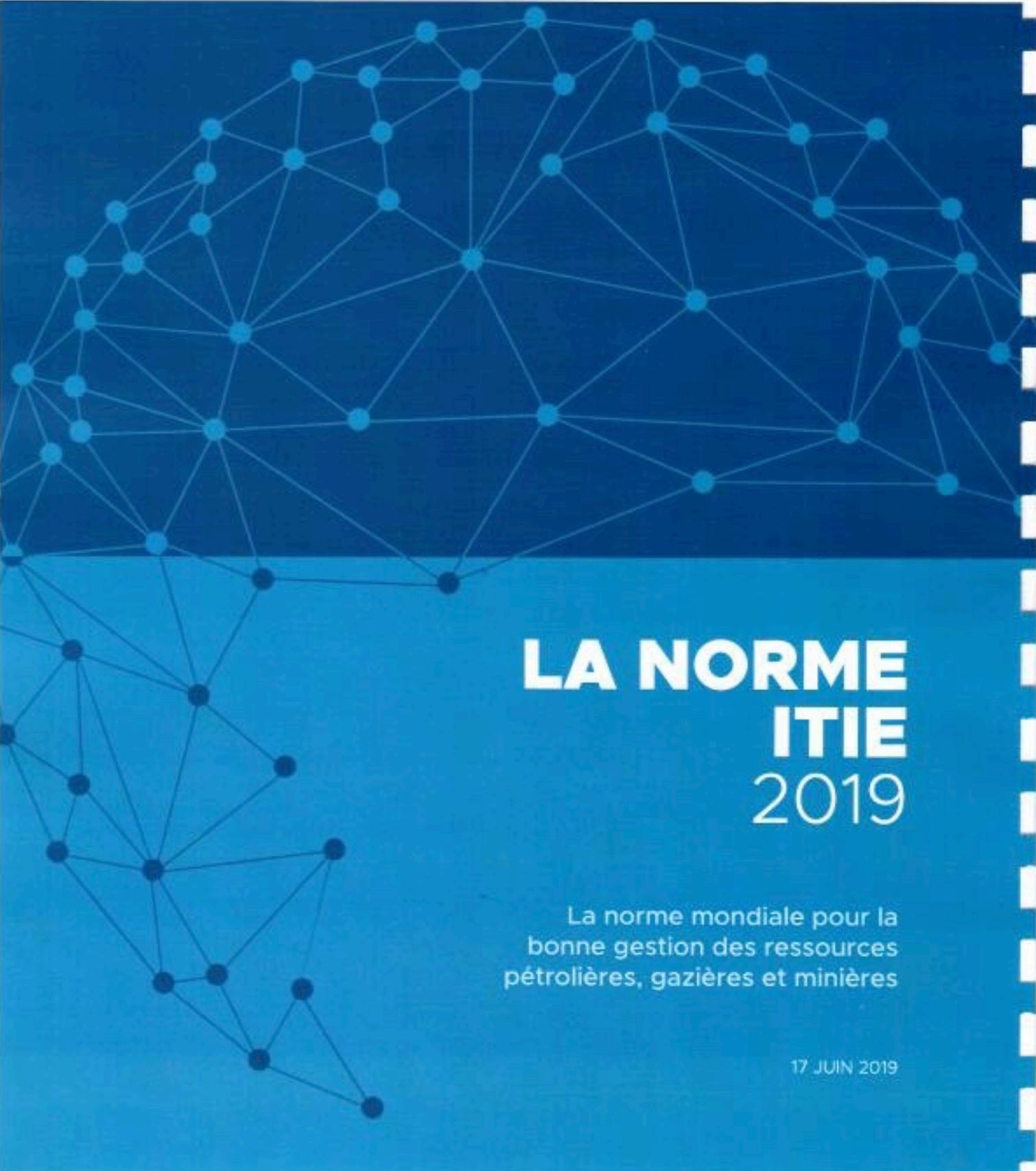
Responsable de la Communication Passation de Marchés Mr Abdoulaye SOUMAH

Conclusion

La mise en oeuvre des réformes dynamiques depuis 2010 au sein du secteur minier a abouti à des résultats qui ont permis l'augmentation du niveau d'investissement dans le secteur, passant par celle de la production et des exportations et ont abouti à générer des revenus substantiels pour le développement du pays et la prospérité du citoyen guinéen.



Extractive Industries
Transparency Initiative

A large, abstract network diagram composed of numerous blue dots connected by thin lines, forming a complex web. The diagram is set against a dark blue background and is positioned in the upper half of the cover. The dots are arranged in a roughly circular pattern, with some lines extending downwards into the lighter blue section.

LA NORME ITIE 2019

La norme mondiale pour la
bonne gestion des ressources
pétrolières, gazières et minières

17 JUIN 2019